

## Troisième édition de 'Parcours ta vie'

Afin de faire découvrir au public les structures municipales et partenaires de l'enfance, nos quatre structures (service jeunesse, centre de loisirs, crèche et bibliothèque municipale) proposent **chaque année d'ouvrir leur porte autour d'animations, de parcours, de jeux extérieurs, chants, danses...** Cette année le thème choisi était la Ferme.



La restauration scolaire est un service municipal qui fonctionne pour les enfants des écoles publiques et privée de la commune.

## Service Jeunesse

**Le Service Jeunesse de la commune est dédié aux jeunes âgés de 11 à 18 ans.**

Ses animateurs proposent aux adolescents de nombreuses animations et les accompagnent dans leurs projets. Ils les mettent souvent en situation d'acteurs afin que les loisirs proposés correspondent au mieux à leurs attentes. Ces adolescents participent ainsi à des réunions de préparation et sont mis à contribution pour autofinancer leurs activités. Cette démarche permet de les responsabiliser tout en développant leur envie d'agir.

Pour offrir un service de qualité, le Service Jeunesse s'appuie des objectifs afin de répondre aux besoins/attentes des jeunes et des parents.

- Permettre aux jeunes de vivre un temps de loisirs et de détente,
- Favoriser la responsabilité et la prise d'initiatives,
- Permettre aux jeunes de s'enrichir dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

**La municipalité s'investit**  
Coût annuel : 113 000 €  
Reste à charge : 104 000 €



## Fais le P.A.S protéger, alerter, secourir

Cette animation, en présence des pompiers du Centre de Secours de Villeneuve-sur-Yonne, permet, de façon ludique, d'aborder le sujet des secours : expositions de camions, parcours du combattant, manœuvres de pompiers, prévention routière.



Horaires d'ouverture :

**Périscolaire :**

Centre-ville : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h30, le mercredi de 13h à 18h30

Sables Rouges : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h15 à 18h45.

**Extrascolaires :**

Centre-ville : tous les jours de la semaine de 10h à 18h30

Navette pour les Sables Rouges : 9h50 - 18h25

Certains jours de week-end sont ouverts pour des projets spécifiques.



# INFOS

## La jeunesse, un engagement fort et porteur d'avenir



## Edito

### L'enfance et la jeunesse : une priorité municipale

Depuis 2001, la municipalité n'a eu de cesse de prouver que l'enfance et la jeunesse sont au cœur des priorités municipales et constituent un engagement fort qui se traduit par **une politique d'investissement soutenue tout au long de ces années** en faveur des structures mises en place (crèche, restaurant scolaire...) mais aussi par un soutien affirmé en faveur du fonctionnement des écoles, du service jeunesse et du centre de loisirs.

Parce qu'il est indispensable de poursuivre l'enrichissement de l'offre d'accueil de la petite enfance et afin d'accompagner les initiatives municipales, **la ville s'est engagée dans un "Contrat Enfance Jeunesse" (CEJ).**

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre notre collectivité et la CAF de l'Yonne, vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil dans un souci de mieux répondre aux besoins des familles.

Suite à la **construction d'une crèche et d'un restaurant scolaire** et au développement d'activités par le biais du Service Jeunesse, la municipalité s'est investie dans un projet éducatif local (PEL) qui s'est transformé, avec l'avènement de la réforme des rythmes scolaires, en un projet éducatif de territoire (PEDT). Après avoir mené une consultation la plus large possible avec les différents partenaires, et en s'appuyant sur le centre de loisirs, la municipalité a fait le choix de la gratuité des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur son territoire avec le souci de la qualité des activités proposées.

Pour poursuivre cette politique en faveur des familles, depuis la rentrée de septembre dernier, il a été procédé à la **mise en place d'un accueil périscolaire le matin** dans deux de nos écoles villeneuviennes. Ce service est ouvert aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville.

Engagée activement au sein du syndicat intercommunal du collège, Villeneuve-sur-Yonne concourt au **financement d'activités et d'acquisition de matériels** en faveur du collège Chateaubriand ainsi que par la subvention à la caisse des écoles. Elle finance également les sorties pédagogiques, classe nature, classe de neige et spectacle organisés par les écoles de la commune.

De nombreux travaux sont effectués chaque année dans nos écoles pour **améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement de nos enfants** comme de leurs professeurs, et un effort supplémentaire a été accompli pour favoriser l'intégration scolaire et répondre aux situations de handicap.

Cyril BOULLEAUX  
Maire de Villeneuve-sur-Yonne  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Sénonais

Chers parents,

Une nouvelle rentrée vient de s'effectuer, l'occasion d'adresser à chacun d'entre vous ce guide, qui rassemble toutes les indications nécessaires à vos démarches pour vous apporter une aide pratique : organisation du temps scolaire, restauration, accueil périscolaire...

Le budget que la commune de Villeneuve-sur-Yonne alloue à l'éducation et à l'enfance chaque année demeure toujours un des principaux budgets de la ville, car le bien être de l'enfant demeure bien dans notre objectif.

Vous découvrirez au fur et à mesure de votre lecture ce que la commune met en œuvre et son accompagnement aux dispositifs à l'attention des plus jeunes.

Je souhaite à tous, parents, enfants, enseignants, personnel municipal et acteurs associatifs, une très bonne année scolaire 2017/2018.

Nathalie FACCHIN  
Maire-adjointe chargée des affaires scolaires  
et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse

## Numéros utiles

Les écoles publiques

### Les écoles maternelles

**Ecole de la Tour**  
Directrice : Mme Catherine GUILLERME  
Rue St Jean - 03 86 87 19 78

**Ecole Jules VERNE**  
Directeur : M. Loïc TINDY  
Allée de la raye tortue - 03 86 87 05 12

### Les écoles primaires

**Ecole Paul BERT**  
Directeur : M. Alain CHAMBRILLON  
Place du Marché - 03 86 87 00 52

**Ecole Joubert**  
Directrice : Mme Annabelle LEMAITRE  
1, rue de la commanderie - 03 86 87 01 86

L'école privée

**Saint-Louis Notre Dame**  
Directrice : Mme Cécile ROUGIER  
7, rue du bief - 03 86 87 14 81

### Le collège

**Collège Chateaubriand**  
Principal : M. Claude ARIZZI  
03 86 87 11 23

### Cité de l'enfance

17, boulevard Victor Hugo

- Centre de loisirs

03 86 87 24 24

agca.vsy@wanadoo.fr

- Service jeunesse

03 86 87 63 16

servicejeunesse.vsy@orange.fr

- Crèche municipale

03 86 87 69 01

creche.villeneuve-sur-yonne@orange.fr

### Nouvel arrivant :



Un nouveau directeur a fait sa rentrée au collège Chateaubriand, en septembre : **M. Claude ARIZZI**, qui remplace Mme Sophie Tibre.

**DSDEN de l'Yonne**  
12 bis, Boulevard Gallieni  
89011 Auxerre Cedex  
03 86 72 20 00

**Affaires scolaires**  
Mairie de Villeneuve-sur-Yonne  
99, rue Carnot  
03 86 87 62 14

**Inspection de l'éducation nationale Sens 2**  
24 cours Tarbé  
89100 SENS  
03 86 64 56 56

**RASED**  
Ecole Paul Bert  
03 86 87 29 75  
rasedvsy@fr.oleane.com



## Petite enfance

### La crèche municipale : le paradis des tout-petits !

Ce lieu de vie accueille des petits de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans (6 ans si l'enfant est porteur d'un handicap). Il peut accueillir jusqu'à 40 enfants accompagnés pas à pas dans leur évolution par une équipe de 18 personnes : éducatrice, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, agent éducatif, psychologue, médecin de la PMI, cuisinier, agent d'entretien. Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âge dans des salles de vie adaptées. Cette structure est le tremplin idéal pour réussir le passage à la maternelle.



La municipalité s'investit  
15 000 € d'alimentation en 2017 pour environ 10 600 repas servis.

### Les jours passerelles

En fin d'année les enfants de la grande section vont visiter leur future école maternelle (La Tour, Jules Verne ou l'école Saint-Louis) un moyen pour faire connaissance avec le lieu de vie afin de moins appréhender la rentrée !

### La fête de la crèche

En juin, l'équipe de la structure met en place pour les enfants et les parents une fête de fin d'année, un moment de détente agréable pour tous, une très grande implication de l'équipe !! (Jeux, ateliers, musique et buffet).



### Les sorties

Durant l'année scolaire, les enfants effectuent avec l'éducatrice des sorties : à la bibliothèque municipale (lecture d'histoires, découverte des livres), au marché (mieux connaître les fruits et les légumes, les cuisiner...).

### La restauration

Cette structure a la chance d'avoir sur place un cuisinier, les enfants ont donc chaque jour une cuisine équilibrée et de bonne qualité.

## Temps scolaire

### Un Projet Educatif de Territoire

Cette nouvelle loi est appelée aussi une concertation autour des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaire. La ville a mené à cette occasion une réflexion avec ses partenaires (service de l'Education Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la DDJCPP, de la CAF...). Suivant l'esprit de la loi, elle coordonne une politique éducative locale qui favorise l'épanouissement des enfants. Objectifs, modalités de mise en œuvre et évaluation figurent donc dans ce projet éducatif de territoire de Villeneuve-sur-Yonne, texte validé par le conseil municipal, le Préfet, le Directeur d'Académie ainsi que la CAF pour une durée de trois ans. Des comités de pilotage veillent à sa mise en œuvre, et aux ajustements nécessaires.

Par ailleurs, la ville assure l'entretien des locaux et subventionne le fonctionnement des écoles et de certaines activités (piscine, classe de neige ou découverte, sorties, intervenant musique, sécurité routière, sorties musée, sorties bibliothèque...).

### Agents Territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles : des ressources humaines au service des enfants

Partenaire de l'Education Nationale, la commune de Villeneuve-sur-Yonne soutient au quotidien la vie scolaire par la mise à disposition de son personnel municipal. Notons par exemple que toutes les classes de nos écoles maternelles bénéficient de l'aide d'une ATSEM.

Le personnel ATSEM (Agents Territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles) est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la présentation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel. Les ATSEM participent à la communauté éducative. Toute classe de maternelle doit bénéficier des services de ces agents mais il n'y a pas d'obligation pour les communes de mettre à disposition de chaque classe une ATSEM. C'est néanmoins le cas à Villeneuve-sur-Yonne en raison de l'importance reconnue par la municipalité à l'école maternelle, échelon essentiel dans le parcours scolaire des enfants.

La municipalité s'investit  
Nombre d'ATSEM par école :  
Jules Verne : 3  
La Tour : 4  
Joubert : 3  
Paul Bert : 3

Mise à disposition de personnel communal devant chaque école pour les traversées de rues et installation de vidéo protection à l'entrée de nos deux écoles maternelles.

### Jardinage pédagogique

Les écoliers de la maternelle Jules Verne de Villeneuve-sur-Yonne ont travaillé tout au long de l'année sur le jardinage, avec le soutien de l'association Romarin de l'Yonne.

Dany Baron, président de l'association Romarin dans l'Yonne, a mené le 20 juin 2017 la cérémonie d'intronisation des élèves comme Jeunes Pousses de l'ordre national de Romarin. À la clé, un serment, une épreuve de repotage et la remise d'un diplôme, d'un tablier et d'une médaille.



## Accueil du mercredi

Accueil à partir de 11h30 : nous récupérons vos enfants dans les écoles Paul Bert et Joubert ainsi que la maternelle La Tour. Pour la maternelle Jules Verne, un animateur récupère votre enfant et l'accompagne dans une navette municipale dédiée.

QF CAF	0 € à 450 €	451 € à 670 €	671 € à 900 €	901 € à 1 500 €	Plus de 1 500 €
Demi-journée sans repas	2,20 €	3,80 €	4,45 €	5,35 €	8,95 €
Demi-journée avec repas	4,45 €	6,35 €	7,45 €	8,55 €	9,45 €



## Renforcement de l'offre périscolaire sur la commune pour répondre aux besoins des familles

Le centre de loisirs de Villeneuve-sur-Yonne effectue l'accueil et l'encadrement des élèves en maternelle et en élémentaire avant et après les cours. Un conventionnement est effectué avec la commune qui attribue chaque année une subvention au centre en fonction du nombre d'enfants inscrits.

### Nouveau dès cette rentrée 2017 : un accueil périscolaire le matin dans deux de nos écoles Villeneuviennes.

Ce service est ouvert aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville. Dirigés et animés par des animateurs diplômés de notre centre de loisirs, les 2 accueils périscolaires offrent un mode de garde des enfants avant la classe. Accueil à partir de 7h30 à l'école Paul Bert et à l'école Jules Verne. L'école Saint-Louis assure quant à elle son propre accueil.

Le soir après les cours, les animateurs viennent chercher les enfants au sein de chaque école et les ramènent dans les locaux du centre de loisirs jusqu'au retour des parents ; goûters, aide aux devoirs et activités manuelles et ludiques, sont alors proposés jusqu'à 18h30. Pour l'Ecole Jules Verne un animateur est présent dans la navette municipale pour ramener les enfants vers le centre de loisirs.

Tarifs et horaires pour les accueils périscolaires du matin :

QF CAF	0 € à 450 €	451 € à 670 €	671 € à 900 €	901 € à 1 500 €	Plus de 1 500 €
7h30 à 8h	1,00 €	1,15 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €
8h à 8h30	1,00 €	1,15 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €
Forfait 1h*	30,00 €	35,00 €	40,00 €	42,00 €	45,00 €
2 enfants	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
3 enfants	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

\* Le forfait est appliqué au-delà de 16 matins.



Tarifs et horaires pour les accueils périscolaires du soir :

QF CAF	0 € à 450 €	451 € à 670 €	671 € à 900 €	901 € à 1 500 €	Plus de 1 500 €
De 16h30 à 18h30	4,10 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €	4,50 €
Forfait*	40,00 €	41,00 €	42,00 €	43,00 €	44,00 €
2 enfants	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
3 enfants	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

\* Le forfait est appliqué au-delà de 13 soirs.

La municipalité s'investit  
Subventionné par la municipalité : 1,62 € par heure et par enfant.

## Le Village des Enfants : un éclairage sur le droit des enfants



Le Village des enfants s'est installé les lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 novembre dernier, à la salle polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne. Ce village a pour but d'illustrer les droits des enfants dans leur société à travers la reconstitution d'un village. Avec l'atelier "Maire" où ils obtenaient le droit de vote ; à l'aide de leur passeport les enfants se rendaient ensuite à l'atelier "Musée" où ils pouvaient voter pour la meilleure œuvre présentée.

D'autres ateliers étaient présentés : l'école qui illustre le droit à l'éducation, l'hôpital qui eut un franc succès auprès des plus jeunes grâce à la démonstration de gestes de premiers secours faite par l'UFOLEP.

Le quartier des cultures regroupait différents objets provenant de peuples différents : du djembé au taxi américain en passant par les éléphants indiens porte-bonheurs et les bouddhas rieurs ; les enfants étaient avides de connaissance et très réceptifs aux différents jeux tenus bénévolement par la section ado de la ville. Un atelier "radio" pour le droit à l'information et pour le droit à l'expression un atelier "Graine de Philo" a été mis en place par Nadège, du Centre de Loisirs ; les enfants y échangeaient librement sur les différentes choses de leur vie, l'école ou encore : "Qu'est-ce que la peur ?"...

Pour clôturer, un pot de l'amitié servi aux enfants présents et aux élus venus voter eux aussi pour une œuvre présente au Musée.

## Maif Numérique Tour

Le Maif Numérique Tour s'est installé à Villeneuve-sur-Yonne du lundi 25 au mercredi 27 septembre. L'occasion pour petits et grands de (ré)apprendre l'utilisation de numérique et de tester des ateliers ludiques.



Face à l'explosion de nouveaux modes de communication, dans un monde fait d'objets connectés toujours de plus en plus nombreux, l'idée est de faire prendre conscience des risques, et surtout des opportunités, offertes par le Numérique.



Les jeunes constituent une source de développement pour une ville. Villeneuve-sur-Yonne porte à ce jour une attention particulière aux jeunes de la commune, en encourageant et soutenant toutes leurs initiatives. Particulièrement attentive à la lutte contre les exclusions, l'échec scolaire, l'insertion sociale et professionnelle, l'éducation et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la commune propose aujourd'hui des outils et des services permettant aux jeunes et aux moins jeunes de s'exprimer, de s'initier aux technologies de l'information et de la communication, d'accéder à l'information locale et de participer aux affaires de la commune.

**La création du service jeunesse gérant la jeunesse dans sa globalité permet de démontrer l'intérêt croissant que porte la commune de Villeneuve-sur-Yonne à cette partie de la population qui, ne l'oublions pas, constituera les citoyens de demain !**

## La ville s'est engagée dans un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

**Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale, un regroupement de communes, une entreprise (volet enfance seulement) ou une administration de l'Etat.** Un contrat qui favorise le développement et optimise l'offre d'accueil :

- Par un soutien ciblé sur les territoires les moins bien pourvus au regard des besoins repérés,
- Par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- Par une implication des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins,
- Par un encadrement de qualité,
- Par la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
- Par une politique tarifaire accessible aux familles les plus modestes.

En favorisant l'apprentissage de la vie sociale, ces actions contribuent à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société. Un contrat fondé sur 2 exigences principales.

Efficacité : signé pour 4 ans, il indique dès la signature le montant des subventions à venir. Son taux de cofinancement, garanti à 55%, offre une meilleure visibilité aux gestionnaires et permet une plus grande maîtrise dans la mise en œuvre de nouvelles actions sans contrevenir à la pérennité des structures.

## Accueil pendant les vacances scolaires

**Nouveau ! Le centre accueille votre enfant dès 7h30 !**

Accueil habituel entre 8h et 9h jusqu'au soir entre 17h et 18h.

QF CAF	0 € à 450 €	451 € à 670 €	671 € à 900 €	901 € à 1 500 €	Plus de 1 500 €
7h30 à 8h	1,00 €	1,15 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €
Journée	5,45 €	9,10 €	12,20 €	13,00 €	14,10 €



## Le Centre de Loisirs de Villeneuve-sur-Yonne

Il propose divers projets pour les enfants. Cette association, qui est le fruit de l'engagement de bénévoles et de salariés motivés, permet, jour après jour, aux enfants de s'épanouir : accueillir les enfants en vacances, en classes découverte ou après l'école, développer l'ouverture d'esprit, la créativité et la socialisation.



Dépassant largement le mode de garde, le Centre de Loisirs est un lieu de références et de repères, un lieu de vie, de rencontres et de convivialité... pour tous les enfants de la cité.

**Il favorise le lien entre les familles, les jeunes et les enfants :**

- en proposant des activités pour les enfants et les familles.
- en valorisant la prise d'initiatives, notamment auprès des jeunes.
- en créant le lien entre les générations.

Il est le pivot entre la structure multi-accueil (crèche, halte-garderie) pour les enfants jusqu'à 3 ans et le Service Jeunesse de la mairie qui accueille les jeunes à partir de 12 ans.

Il favorise la rencontre entre l'individu et le groupe, sa place au sein d'une société de son environnement et au-delà.

Le Centre de Loisirs fonctionne durant toutes les vacances scolaires, hormis les vacances de Noël, tous les mercredis de l'année scolaire et chaque soir après la classe. **L'effectif maximum de la structure est de 210 personnes. Il accueille les enfants de 4 à 14 ans de Villeneuve-sur-Yonne et des environs.** Quatre communes ont signé une convention avec l'association, elles participent aux frais de séjour à raison de (12,50€/ jour et par enfant). Il s'agit de Chaumot : 5 jours, Armeau : 10 jours, Marsangy : 10 jours et Rousson : 25 jours.

Les repas sont servis en liaison chaude par l'hôpital de Roland Bonnion de Villeneuve-sur-Yonne. Depuis septembre 2006, nous bénéficions des locaux de la cantine scolaire. Le personnel se compose de 4 permanentes en CDI, professionnelles de l'animation. La directrice dispose d'un BPJEPS LTP.



**La municipalité s'investit**  
Subvention de fonctionnement annuelle + charges :  
66 000 €



## Activités nature et découverte

Pour soutenir les activités scolaires, **la ville attribue chaque année une enveloppe pour les sorties pédagogiques et classes de découverte**, proposées et organisées par les équipes des écoles. Ce budget est réparti entre les différentes écoles au prorata du nombre d'élèves et des projets.

Notons également la précieuse participation financière de notre Caisse des Ecoles qui intervient, sur présentation de dossiers, sur les financements de sorties scolaires et autres projets.



## Conseil d'école

**Dans chaque école publique est institué un conseil d'école.** Présidé par la Direction de l'Ecole, il réunit une fois par trimestre, le Maire ou son représentant, les professeurs des écoles, le RASED\* et les représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur, il se prononce sur les actions pédagogiques, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap, sur les activités périscolaires, la restauration scolaire ainsi que sur la protection et la sécurité des enfants.

La commune prend en compte dans ce budget les demandes d'investissement dans le matériel informatique ; en 2015/2016 le réseau informatique a été entièrement revu, et 2 tableaux blancs interactifs ont été financés dans les écoles élémentaires. Sur l'année 2016/2017, ce sont des tablettes numériques que la Municipalité a financées 6 au sein de l'Ecole maternelle de Jules Verne et 13 pour l'école élémentaire Paul Bert.

**En 2017, la municipalité s'est engagée à financer 13 nouvelles tablettes pour l'école Paul Bert afin de doter une classe entière de ce nouveau matériel informatique.**

La ville accorde un crédit chaque année pour financer l'achat de manuels scolaires, fournitures et outils informatiques. Une subvention de fonctionnement est également accordée à l'école privée Saint-Louis sur la base du nombre d'enfants villeneuviens scolarisés.

\*Le travail spécifique des personnels de RASED (**réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté**), enseignants spécialisés et psychologues, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter, en équipe, une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

**La Caisse des Ecoles de la mairie de Villeneuve-sur-Yonne**, établissement public communal, a été créé par une délibération du Conseil Municipal et a vocation à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leurs familles.

Le comité de la Caisse des Ecoles présidé par le Maire est composé d'élus, d'enseignants et de représentants des parents d'élèves. Il est chargé du fonctionnement de la Caisse des Ecoles.

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, la Caisse des Ecoles de Villeneuve-sur-Yonne mène diverses activités au bénéfice des établissements scolaires publics de l'enseignement du premier et du second degré : sorties pédagogiques, classes nature, classe neige, spectacles...

Il organise, pour mener à bien ses projets, le loto et la kermesse des écoles.

**La municipalité octroie**

**490 000 €**  
au fonctionnement des écoles publiques et privées de Villeneuve-sur-Yonne.

## Classe ULIS : notre engagement pour l'intégration scolaire



**Une classe de 12 élèves a ouvert ses portes en 2015 au sein de l'école Paul Bert.**

Une chance pour les élèves en situation de handicap qui se trouvent au sein de l'école de la République et des réponses éducatives adaptées. Une chance pour tous les élèves de comprendre la différence pour mieux vivre ensemble, d'apprendre ensemble. Une chance pour l'équipe enseignante de faire évoluer son geste pédagogique au bénéfice de tous les élèves.

Chaque enfant accueilli dans une classe ULIS bénéficie, selon ses possibilités, d'un temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

L'enseignant chargé d'une classe ULIS est un professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise le travail des élèves dont il a la responsabilité selon leur projet de scolarisation.





## Transports scolaires et navette

La commune aide financièrement les écoles pour leurs transports (sorties régulières et sorties exceptionnelles liées à un projet). Le but est de permettre aux écoles de ne pas dépendre uniquement des moyens des familles pour organiser des sorties à vocation éducative, culturelle ou sportive (trajets piscines, voyages...) pour lesquelles le coût des moyens de transports est souvent important.

Des transports intramuros gratuits sont également mis en place chaque année par la commune.

Une navette municipale transporte également chaque soir les enfants de l'école Jules Verne vers le centre de loisirs.

La municipalité s'investit  
Coût :  
90 000 € par an.

## Restauration scolaire



Le restaurant scolaire est réservé aux enfants scolarisés à Villeneuve-sur-Yonne (maternelle et primaire) du secteur public et privé. Il est géré directement par la commune. Les repas seront préparés par la société API (adjudicataire du marché de la restauration collective pour l'année scolaire en cours), et réchauffés avec étuve avant le service aux enfants par notre cuisinier chef et son équipe.

Les élèves sont encadrés par du personnel de la commune, qui assure le service en salle, la surveillance et l'animation sur la cour.

Le service du midi est organisé en deux services :

- > un service pour les primaires en self-service,
- > les enfants de maternelle prennent ensemble leurs repas dès la sortie de la classe, dans des salles adaptées ; ils sont servis à table.

Plus de 300 repas sont servis quotidiennement au sein du restaurant scolaire, respectueux de l'équilibre alimentaire. Les menus sont élaborés au mois et distribués aux familles. Ils sont également affichés en Mairie et dans les écoles.

Une facturation mensuelle est adressée aux parents. Le tarif est déterminé en fonction du quotient familial. Possibilité d'opter pour le prélèvement automatique.

La restauration scolaire est un service municipal qui fonctionne pour les enfants des écoles publiques et l'école privée de la commune.

La municipalité s'investit  
Coût réel par repas :  
5,10 € par enfant et par repas.  
Coût réel déduction faite de la participation des familles suivant le quotient familial.

## Rythmes scolaires



Depuis 2014, tous les élèves des écoles de Villeneuve-sur-Yonne ont un emploi du temps aménagé en adéquation avec la réforme des rythmes scolaires. Les enfants des écoles publiques ont donc cours les mercredis matins, tout en allégeant le nombre d'heures des cours sur les autres jours par des activités éducatives (culture, sport...). Il convenait de prendre en compte les besoins et les contraintes de chacun tout en préservant au mieux le rythme de l'enfant.



Un long travail de concertation a donc été mené avec les différents acteurs impliqués dans cette réforme, équipes enseignantes et pédagogiques, directeurs d'écoles, parents d'élèves, services municipaux. Ces échanges ont permis d'aboutir à un emploi du temps type, validé par l'Education Nationale, incluant des temps péri-éducatifs que le centre de loisirs de Villeneuve-sur-Yonne anime et coordonne chaque semaine avec dynamisme et créativité, aidé par la présence de notre personnel communal dédié aux écoles et du tissu associatif villeneuvien. Le rôle du centre de loisirs est d'assurer l'accueil et l'encadrement des enfants après la classe dans chaque école ou sur d'autres sites et avant l'accueil périscolaire.

Les enfants bénéficient d'ateliers qui abordent une thématique différente. Ces activités sont adaptées à l'âge. Un grand merci à toute l'équipe du centre de loisirs qui effectue un travail formidable auprès des enfants lors de ces nouvelles activités, qui construit un lien nouveau avec les équipes enseignantes et notre tissu associatif et qui ne manque pas d'actions innovantes !!

La municipalité s'investit

Coût par enfant :  
92,63 € par an

Coût par enfant sans la participation de l'État:  
209,08 €/an

Renseignements et inscriptions auprès du centre de loisirs.

En cas d'absence pour maladie, rendez-vous médical ou tout autre cas particulier comme les APC (ateliers pédagogiques complémentaires) proposés par les enseignants, en informer la direction du centre de loisirs.



## La municipalité s'engage

### Devenir Citoyen



C'est parce que la vie citoyenne n'est pas réservée aux adultes que la municipalité a décidé de remettre sur pieds le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ).

Le Conseil Municipal des jeunes, composé de 24 enfants (primaire et collège), se tiendra 3 fois par an.

Consciente que les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens de demain, la ville accorde un souci particulier à l'apprentissage des valeurs démocratiques, de respect et de tolérance. Suzanne BELIN, conseillère municipale sera l'élue référente.

2 à 3 commissions seront créées permettant aux enfants de s'investir dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, des sports et loisirs et du développement durable. Lors de ces commissions on discute des projets, on débat comme chez les grands et on propose des actions aux élus de la ville.

Le service jeunesse coordonnera ces commissions avec les élus, qui aideront au montage et au financement des projets des jeunes.

## Travaux réalisés dans les écoles

En 2014 :

Ecole Jules Verne : sol souple de la salle de motricité (7 800 €), alarme (4 700 €) ainsi que du matériel informatique.

En 2015 :

Fourniture et installation du réseau Internet (3 200 € x 4 écoles), isolation de l'école La Tour (20 000 €), ainsi que du mobilier et du matériel informatique.

En 2016 :

Isolation de l'école La Tour (23 000 €), reprise de la cour de l'école Jules Verne (15 000 €), régulation du chauffage à l'école Jules Verne (6 700 €), ainsi que du matériel de bureau et du matériel informatique.

En 2017 :

Installation de vidéophone (4 500 €), réfection de la voirie de la cour et mise en accessibilité (13 500 €) à l'école Jules Verne.

Réparation de portes et de fenêtres et installation d'un panneau de basket à l'école Joubert.

Installation de vidéophone (4 500 €), isolation des fenêtres, changement des baies pour améliorer l'isolation thermique et plantation d'un arbre à l'école La Tour.

Accessibilité, rampe d'accès handicapés et accès aux classes à l'école Paul Bert.

### Interventions musicales

Le soutien à l'activité musicale sur le temps scolaire. Chaque année un intervenant de l'école de musique vient faire découvrir la musique, des instruments... aux enfants des écoles élémentaires ainsi que, depuis peu, aux écoles maternelles.

La sécurité routière : la police municipale met en place, chaque année, des sessions de sécurité routière au sein des écoles, exception faite pour l'année scolaire 2016/2017 en raison d'un manque de personnel).

L'apprentissage de la natation sur le temps scolaire : la municipalité finance, chaque année, des heures pour des élèves des deux écoles élémentaires au sein du complexe sportif de Sens.



Les sorties pédagogiques au musée de Villeneuve-sur-Yonne : afin d'élargir le champ de l'imagination pour aborder la création comme une ressource qui développe chez l'enfant une liberté du regard et aiguiser sa curiosité et son appréhension du monde, le Musée-Galerie Carnot accueille régulièrement les classes des écoles villeneuviennes sur les temps scolaires et péri-scolaires.



La municipalité s'investit  
Depuis 2014, de nombreux travaux de rénovation et d'aménagement ont été réalisés dans les écoles.  
Un investissement d'environ 200 000€.